



Délibération n°2024-132

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Conseil d'exploitation de l'office de tourisme : désignation de représentants

Le mardi 19 novembre 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Guy BAUBION BROYE, Véronique GOMES, Henri LALANNE

Procurations : Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Philippe LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-5 relatif aux modalités de désignation des membres du conseil d'exploitation,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu les Statuts de l'Office de Tourisme adoptés par délibération du conseil communautaire n°2020-68 en date du 28 juillet 2020 – approuvés par délibération en date du 2023-107 en date du 27 juin 2023

Vu la délibération n°2024-94 du 16 juillet 2024 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme

CONSIDERANT que les Statuts prévoient que le conseil d'exploitation est composé de :

- 24 titulaires et 24 suppléants, élus communautaires ou municipaux, soit 1 titulaire et 1 suppléant par commune du territoire.
- 10 titulaires et 10 suppléants, représentants socio-professionnels du territoire, issus de l'activité touristique

CONSIDERANT la démission de membres socio-professionnels et la candidature de Monsieur Pierre ARGELES (Musée du Fruit), de Monsieur Michel TACHOIRES (Pouillon Culture et Traditions), de Monsieur Jean-Claude BARENS (L'émoi du mot) et de Monsieur Thomas CONGE (Cave le Vin au Vert)

CONSIDERANT que, conformément à l'article R2221-5 du CGCT, le conseil communautaire est invité, sur proposition du Président, à désigner les membres du conseil d'exploitation.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme comme suit :
 - o Concernant les membres élus au sein du conseil communautaire :

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
BÉLUS	CELINE GONI	DELPHINE DAUBIAN
CAGNOTTE	ROBERT BACHERE	SANDRINE HEQUET
CAUNEILLE	JULIEN PEDELUCQ	CHRISTIAN DAMIANI
ESTIBEAUX	CAROLINE SAINT GERMAIN	ISABELLE MARIE
GAAS	JOEL BERNAJUSANG	SEVERINE LASPLACETTES
HABAS	DUPUY DOMINIQUE	DUBOY JEAN CLAUDE
HASTINGUES	CHRISTOPHE BARADELLO	DIDIER LAFOURCADE
LABATUT	JEAN-YVES GASSIE	BERNARD DUPONT
MIMBASTE	NATHALIE COMET	CHRISTIAN DA SILVA
MISSON	MARIE-HELENE SAGET	DOMINIQUE LUCAT
MOUSCARDES	CLAUDINE LAVIELLE	CHRISTIANE DIZABEAU
OYREGAVE	JEAN-DENIS LAFITTE	FRANCOISE PAINDAVOINE
ORIST	MURIEL APIOU	PIERRE MENNESSON
ORTHEVIELLE	MURIEL DUCOURNAU	MICHEL RIVAL
OSSAGES	CASTAGNET BAPTISTE	KARINE LALANNE
PEY	MARION CAZENAVE	CHRISTELLE RISPAL
PEYREHORADE	SANDRA RIEG	VERONIQUE BALLEUX
POUILLON	FRANCOIS LASSERRE	SANDRINE DARRICAU-DUFAU
PORT-DE-LANNE	NATHALIE GUERIN	FRANCOIS DEGRAVIER
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	LUC DE MONSABERT	MARYLENE MENDEZ
SAINT ETIENNE D'ORTHE	Sophie DISCAZEUX	Nicolas ROSPART
SAINT-LON-LES-MINES	ROGER LARRODE	Annie BOULAIN
SORDE	FRANCOISE LABORDE	FABIENNE THUILLIER
TILH	LAGELOUZE ANNIE	LALANNE HENRI



- Concernant les représentants socio-professionnels du territoire, issus de l'activité touristique :

NOM	PRENOM	Activité	Nom structure	Commune	Titulaire/supp
MALFATTI	STEPHANE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Kiwis Délices	SORDE L'ABBAYE	Titulaire
DULUCQ	MARIE PIERRE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	La Tradition landaise	BELUS	suppléant
LABARTHE	CLAUDE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Sabot des landes	ST ETIENNE D ORTHE	Titulaire
PEDELUCQ	VIRGINIE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Domaine darmandieu	CAUNEILLE	suppléant
COUVELAERE	ARNAULD	LOISIRS	2x Aventures	SORDE L'ABBAYE	Titulaire
BERDOUGO	GABY	LOISIRS	Petite Ferme de Pouillon	POUILLON	suppléant
ESTOUP	FRANCOIS	AUTRES HBG	PRL	ORIST	Titulaire
BLANC MIELE	SABRINA	HEBERGEMENT LOCATIF	L'écrin des Gaves	HASTINGUES	suppléant
BONNEHON	CHANTAL	HEBERGEMENT LOCATIF	Jouandous	HABAS	Titulaire
POZZAR	FRANCINE	HEBERGEMENT LOCATIF	Alaudy Vacances	OSSAGES	suppléant
LEGRAND	VALERIE	RESTAURANT	Ferme Beleslou	CAGNOTTE	Titulaire
TOULLEC	DENIS	RESTAURANT	Gnac e pause	ST LON LES MINES	suppléant
HARO GABAY	DELPHINE	SITE VISITE	Abbaye d'Arthous	HASTINGUES	Titulaire
ARGELES	Pierre	SITE VISITE	Musée du Fruit	CAGNOTTE	suppléant
TACHOIRES	Michel	ASSOCIATION	Pouillon Culture et Traditions	POUILLON	Titulaire
BARENS	JEAN- CLAUDE	ASSOCIATION	L'atelier du mot	BELUS	suppléant
BARTHOUIL	PAULINE	COMMERCE	Maison Barthouil	PEYREHORADE	Titulaire
TILLEAU	NICOLAS	COMMERCE	Gourmandises de Nicolas	PEYREHORADE	suppléant
LINIER	ANTHONY	SERVICE	Atelier Cycles Véloce	CAGNOTTE	Titulaire
CONGE	THOMAS	COMMERCE	Cave Le vin au Vert	PEYREHORADE	suppléant

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

